

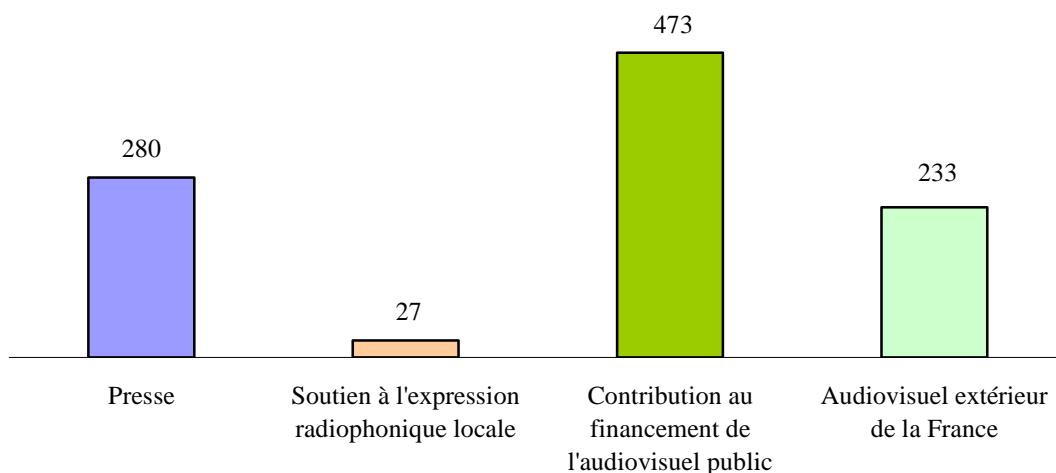
Médias

Autorisations d'engagement : 1,02 milliard d'euros
Crédits de paiement : 1,01 milliard d'euros

La mission « Médias » regroupe les programmes « Presse », « Soutien à l'expression radiophonique locale », « Contribution au financement de l'audiovisuel public » et « Audiovisuel extérieur de la France ». Elle présente la politique du Gouvernement en faveur de la presse écrite, des radios associatives locales, des organismes de l'audiovisuel extérieur et une partie des moyens consacrés à France Télévisions et à Radio France.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



Le programme « Presse » (280 millions d'euros) comprend les aides directes à la presse écrite, notamment à la presse d'information politique et générale, qui sont destinées à en soutenir la diffusion et à en favoriser le pluralisme et la modernisation. Figurent également au sein de ce programme les crédits consacrés par l'État aux abonnements qu'il souscrit auprès de l'Agence France-Presse (AFP).

Le programme « Soutien à l'expression radiophonique locale » (27 millions d'euros) retrace l'aide publique aux radios associatives locales accomplissant une mission de

communication sociale de proximité, lorsque leurs ressources publicitaires sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires. 600 radios environ en bénéficient.

Le nouveau programme « Contribution au financement de l'audiovisuel public » (473 millions d'euros) comprend les compensations des pertes de ressources publicitaires des groupes France Télévisions et Radio France.

Le programme « Audiovisuel extérieur de la France » (233 millions d'euros) réunit les crédits destinés aux différentes entreprises de l'audiovisuel extérieur de la France, à savoir la holding Audiovisuel Extérieur de la France (AEF) et les sociétés France 24, RFI et TV5 Monde. Ce financement du budget général est complété par un financement de 65 millions d'euros retracé au sein du **programme « Contribution au financement d'Audiovisuel extérieur de la France »** du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel ».

Les objectifs principaux de la mission « Médias » sont les suivants :

- contribuer au développement et à la modernisation de l'Agence France-Presse : l'État négocie actuellement le prochain contrat d'objectifs et de moyens afin d'accompagner l'agence dans une phase décisive de son redressement et de sa modernisation ;
- favoriser la lecture de la presse écrite, en encourageant sa diffusion et en modernisant son processus de production ;
- veiller au maintien du pluralisme, afin d'assurer l'information du citoyen et de contribuer à la vitalité du débat démocratique ;
- soutenir les efforts des radios locales associatives dans leurs missions sociales de proximité et diversifier leurs ressources ;
- contribuer au financement de l'audiovisuel public ;
- permettre aux sociétés de l'audiovisuel extérieur de rivaliser avec les grands médias internationaux et affirmer la place de la France comme « grande puissance médiatique » à l'étranger.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Pour la presse

Les crédits du programme permettront à l'État de respecter les engagements souscrits dans le cadre des différentes conventions conclues, en particulier l'accord signé avec La Poste et les éditeurs de presse sur le transport postal de presse le 23 juillet 2008. Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens est par ailleurs en cours de négociation avec l'AFP. Ces crédits ont également vocation à accompagner les évolutions qui seront décidées dans le cadre des États généraux de la presse.

Pour le soutien à l'expression radiophonique locale

Des aides spécifiques seront créées, destinées aux radios associatives qui seront diffusées en mode numérique, afin de garantir leur présence dans le futur paysage radiophonique.

Pour le soutien au financement de l'audiovisuel public

Les crédits permettent de financer la compensation des pertes de ressources publicitaires accordée à France Télévisions à hauteur de 450 millions d'euros, dans le cadre de la réforme de la télévision publique, et une compensation de perte de ressources publicitaires de 23 millions d'euros à Radio France, dans le cadre de la modification de son régime publicitaire.

Pour l'audiovisuel extérieur

Les crédits permettent de financer la mise en œuvre de la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France décidée par le Président de la République. Cette réforme vise à améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de notre politique audiovisuelle extérieure. Elle a également pour objectif de moderniser et mieux coordonner les actions des sociétés France 24, RFI et TV5 Monde, en particulier à travers la mise en place de synergies entre ces trois organismes.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	495,38	1 017,13	1 005,50	994,02
Crédits de paiement	490,38	1 012,13	1 000,50	989,02

Ministres concernés :

- Premier Ministre

**- Culture et
Communication**